

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 FEVRIER 2018

LN/CJ n° 2018/02

Objet de la délibération :

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
EXERCICE 2018**

BUDGET PRAIRIALES

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 02

Votants : 27

Date de la convocation :
13/02/2018

L'an deux mille dix-huit, le 19 février à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, CHERGUI Cendrine, DUCOUTUMANY Franck, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Absents Excusés :

CASANOVA Paulette, pouvoir à S. BEULE
STECK Robert, pouvoir à R. HAMARD

Absents :

PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : L. QUAGLIARELLA

Chaque année dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire de la commune est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi Notre du 07/08/2015 a voulu renforcer l'information des assemblées délibérantes. Dorénavant, le DOB s'appuie sur la base d'un rapport ROB élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB doit donc aborder :

- les grandes orientations du futur exercice
- le niveau de l'endettement, les perspectives d'évolution de la dette et de la capacité d'endettement,
- l'évolution des taux de la fiscalité directe,
- la stratégie financière,
- ...

Le rapport d'orientation budgétaire rappelle également :

- Les objectifs à long terme de la commune.

La note introductive a pour objet de rendre compte des grandes lignes budgétaires. Elle n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et des dépenses sont présentées. Elle n'a donc pas à être détaillée.

Madame BOMMER, adjointe aux finances commente à l'aide d'un power point, l'ensemble du document joint dont chaque conseiller a été destinataire, comprenant trois parties :

Partie 1 : l'analyse rétrospective de 2013 à 2017

Partie 2 : la fréquentation de la structure

Partie 3 : les perspectives 2018

Le Conseil municipal en prend acte.

Fait et délibéré à Epernon, le 19/02/2018

Le Maire,

F. RAMOND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180219-D2018_02_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2018

Publication : 22/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

